

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Canadian Western Bank	5 octobre 2020	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Redevances Nomad Ltée	1 ^{er} octobre 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins Actions canadiennes à	2 octobre 2020	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
faible volatilité (parts de catégorie I)		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Brookfield Asset Management Inc.	6 octobre 2020	Ontario
Brookfield Finance (Australia) Pty Ltd		
Brookfield Finance I (UK) PLC		
Brookfield Finance II Inc.		
Brookfield Finance II LLC		
Brookfield Finance Inc.		
Brookfield Finance LLC		
Fonds à revenu amélioré mondial Black Diamond	2 octobre 2020	Ontario
Fonds alternatif EHP Fondation	30 septembre 2020	Ontario
Fonds alternatif EHP Avantage		
Fonds alternatif international EHP Fondation		
Fonds alternatif international EHP Avantage		
Fonds alternatif EHP Sélect		
Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial		
Fonds Bridgehouse	30 septembre 2020	Ontario
Fonds d'actions mondiales Black Diamond	2 octobre 2020	Ontario
Fonds d'occasions en difficulté Black Diamond		
Fonds de performance Alpha II Dynamique	2 octobre 2020	Ontario
Fonds à rendement absolu de titres de créance II Dynamique		
Mandat privé spécialisé liquide Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de rendement à prime PLUS Dynamique Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique		
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	30 septembre 2020	Ontario
Fonds canadien d'obligations Mackenzie		
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie		
Fonds d'opportunités en titres de créance mondiaux Mackenzie		
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie		
Fonds d'obligations de catégorie investissement tactique mondial Mackenzie		
Fonds de titres de catégorie investissement à taux variable Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie		
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie		
Fonds d'obligations tactique mondial en dollars US Mackenzie		
Fonds de revenu à duration ultra-courte en dollars US Mackenzie		
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill		
Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie		
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie		
Fonds équilibré de durabilité mondiale et d'impact Mackenzie		
Fonds de revenu Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu stratégique mondial en dollars US Mackenzie		
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien de croissance Mackenzie		
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie		
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill		
Fonds de croissance Mackenzie		
Fonds canadien Mackenzie Ivy		
Mandats Patrimoine privé		
Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial prudent Mackenzie		
Mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Mandat privé de revenu fixe mondial Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Mandat privé d'actions américaines Mackenzie		
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds américain de dividendes Mackenzie		
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres		
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds toutes actions Chine Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de valeur Mackenzie Cundill		
Fonds des marchés émergents Mackenzie		
Fonds mondial de dividendes Mackenzie		
Fonds d'actions mondiales de l'environnement Mackenzie		
Fonds d'actions mondiales Mackenzie		
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie		
Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie		
Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie		
Fonds international de dividendes Mackenzie		
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy		
Fonds international Mackenzie Ivy		
Fonds mondial de ressources Mackenzie		
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie		
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie		
Portefeuille équilibré Symétrie		
Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Portefeuille prudent Symétrie		
Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Portefeuille croissance Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Portefeuille FNB équilibré Mackenzie		
Portefeuille FNB prudent Mackenzie		
Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie		
Portefeuille FNB croissance Mackenzie		
Portefeuille FNB croissance modérée Mackenzie ⁸		
Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie		
Fonds indiciel Diversification maximale Marchés émergents Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds indiciel Diversification maximale Marchés développés européens Mackenzie		
Fonds indiciel Diversification maximale Marchés développés mondiaux Mackenzie		
Fonds indiciel Diversification maximale Marchés développés mondiaux ex- Amérique du Nord Mackenzie		
Fonds indiciel Diversification maximale États-Unis Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Équilibré canadien de croissance		
Catégorie Mackenzie Ivy Canadien équilibré		
Catégorie Mackenzie Ivy Mondial équilibré		
Catégorie Mackenzie Actions canadiennes		
Catégorie Mackenzie Canadien de croissance		
Catégorie Mackenzie Dividendes canadiens		
Catégorie Mackenzie Petites capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité		
Catégorie Mackenzie Croissance américaine		
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines – Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Cundill Valeur		
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale		
Catégorie Mackenzie Actions de petites et moyennes capitalisations mondiales		
Catégorie Mackenzie Ivy Européen		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères – Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Ivy International		
Catégorie Mackenzie Mondial de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ressources		
Catégorie Mackenzie Lingot d'or		
Catégorie Mackenzie Métaux précieux		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie indicielle Diversification maximale Canada Mackenzie		
Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Catégorie mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions américaines Mackenzie		
Northview Canadian High Yield Residential Fund	30 septembre 2020	Ontario
VIVO Cannabis Inc.	5 octobre 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Mackenzie Actions canadiennes Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	2 octobre 2020	Ontario
Catégorie Mackenzie Actions canadiennes Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	2 octobre 2020	Ontario
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale	30 septembre 2020	Ontario
Fonds de rendement absolu Veritas	5 octobre 2020	Ontario
iShares MSCI USA Momentum Factor Index ETF (<i>auparavant, iShares Edge MSCI US Momentum Factor Index ETF</i>) iShares Core Balanced ETF Portfolio iShares Core Growth ETF Portfolio iShares S&P Global Consumer Discretionary Index ETF (CAD-Hedged)	1 ^{er} octobre 2020	Ontario
Veritas Canadian Equity Fund	5 octobre 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-09-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-09-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-09-30	2019-11-05

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-09-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-02	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-06	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-06	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-06	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-06	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-10-06	2019-11-05
Banque de Montréal	2020-08-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-08-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-08-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-08-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-08-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-08-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-08-31	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-08-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-08-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-03	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-03	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-17	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-17	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-17	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-25	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-09-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-09-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-10-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2020-10-06	2020-05-28
Banque Nationale du Canada	2020-09-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-09-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-09-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-09-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-01	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-01	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-01	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-01	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-02	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-02	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-02	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-02	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-02	2020-07-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	2020-10-05	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-05	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-05	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2020-10-06	2020-07-09
Banque Royale du Canada	2020-09-16	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-16	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-17	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-18	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-18	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-18	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-18	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-18	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-21	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-21	2020-02-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2020-09-23	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-25	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-25	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-09-25	2020-02-27
Hydro One Inc.	2020-10-05	2020-04-14
Hydro One Inc.	2020-10-05	2020-04-14
Hydro One Inc.	2020-10-05	2020-04-14
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-09-30	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-09-30	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-10-06	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-10-06	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-10-06	2020-03-11
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-01	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-01	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-02	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-02	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-02	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-02	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-02	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-06	2020-07-15
La Banque Toronto-Dominion	2020-10-06	2020-07-15

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Corporation de Sécurité Garda World

Vu la demande présentée par Corporation de Sécurité Garda World (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 juin 2020 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets garantis de premier rang pour un montant maximal de 150 millions de dollars US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 26 juin 2020.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Projet SEDAR n° 3076331

Décision n°: 2020-FS-0067

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
11088327 Canada Ltd.	2019-08-06	78 000 \$
Bacon Financial Technologies Inc.	2019-08-15	486 660 \$
Bacon Financial Technologies Inc.	2019-10-07	294 073 \$
Bankers Cobalt Corp.	2019-07-29	299 093 \$
Barclays Bank PLC	2020-09-02	450 000 \$
Finning International Inc.	2019-08-14	200 000 000 \$
Greenshield Explorations Limited	2019-08-16	300 000 \$
Harbour First Mortgage Investment Trust	2019-02-01	27 935 202 \$
Harbour First Mortgage Investment Trust	2019-08-23	11 657 165 \$
Harbour First Mortgage Investment Trust	2020-02-03	10 356 000 \$
Ressources Minières Radisson inc.	2019-08-23	6 000 000 \$
Ressources Minières Radisson inc.	2019-12-19	5 000 000 \$
Société Financière Daimler Canada Inc.	2020-09-22	499 235 000 \$
Wolfpack Brands Corporation	2019-08-21 au 2019-08-22	1 714 500 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Auxly Cannabis Group Inc.

Vu la demande présentée par Auxly Cannabis Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 février 2020 et modifiée le 7 mai 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 13 mai 2020, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 12 mai 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2020-SMV-0006

Corporation de Capital de Risque Woden

Vu l'*Instruction générale 41-601Q relative aux sociétés de capital de démarrage*;

Vu l'opération admissible projetée par Corporation de Capital de Risque Woden (l'« émetteur »);

Vu le dépôt, auprès de l'Autorité, du projet de circulaire de sollicitation de procurations préparé par l'émetteur en date du 29 mai 2020 (la « circulaire ») relativement à l'opération admissible projetée;

Vu les informations déposées auprès de l'Autorité;

En conséquence, l'Autorité accepte la circulaire.

Fait le 29 mai 2020.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2020-FS-0053

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.